



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025
(Date de convocation : 28 novembre 2025)

Délibération N° 20251204-26

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Thibaut Maurin, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, M. Sylvain Saligot, M. Etienne Lay et Mme Aurore Ville, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée Alexandre Pujo-Menjouet
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant
M. Benjamin Soucaze-Soudat : procuration donnée à M. Etienne Lay

Secrétaire de séance : Mme Dominique Borgella-Adjudant

Objet : INTRODUCTION ISARDS SUR LE BASSIA

Monsieur le Maire explique que la proposition de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées relative à un ou des lâchers d'isards dans le cadre d'un programme fédéral d'introduction sur le Bassia de Hèches.

L'association locale des chasseurs a été interrogée et précise que pour elle, ça serait très positif : car cela ferait une population isolée des autres qui pourrait servir de réserve et de repeuplement si une éventuelle maladie venait toucher la population sur le Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'Arbizon-Néouvielle. Les populations étant isolées géographiquement, cela ajouterait un brassage génétique pour diversifier les gènes et les résistances. Les milieux et les altitudes étant aussi complètement différents, une nouvelle dynamique de population et d'écosystème pourrait voir le jour (fermeture des milieux à cause de la végétation moins rapide).

Compte tenu de l'intérêt écologique et patrimonial de l'espèce *Rupicapra pyrenaica* (isards), que la commune dispose d'un territoire adapté à l'accueil de ces animaux, et que la fédération apportera les garanties sanitaires et logistiques (suivis des animaux introduits), il est proposé de recevoir un nombre déterminé d'isards capturés dans le cadre du programme fédéral susmentionné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Article Unique :** accepte de recevoir un nombre déterminé d'isards capturés dans le cadre du programme fédéral d'introduction sur le Bassia de Hèches.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 16/12/2025

Fait pour extrait conforme

Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet

